momagri
mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture

Paris, le 29 avril 2016

Madame Agnès Bénassy-Quéré
Présidente déléguée

Conseil d'Analyse Economique
113, rue de Grenelle
75007 Paris

Ref : Votre lettre du 14 mars 2016

Madame la Présidente,

Nous vous remercions pour la réponse à notre courrier du 18 février 2016 à Monsieur Manuel Valls, Premier Ministre, sur la note d'analyse du Conseil d'Analyse Economique intitulée « L'Agriculture à l'heure des choix ».

Vos commentaires démontrent qu'il est nécessaire de préciser et de compléter les arguments que nous faisions valoir afin que vous en appréciiez bien la portée.

En effet, nous maintenons que la note du Conseil d'Analyse Economique reflète une approche orientée, décliniste et dangereuse pour l'avenir de l'agriculture française.

Afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, et nous l'espérons aussi, une possibilité de dialogue sur des éléments fondamentaux, je joins à ce courrier une note détaillée développant point par point en suivant la progression de votre courrier, les observations qui nous semblent indispensables.

A la lecture des positions qui nous séparent et considérant que nous défendons une toute autre vision de l'agriculture française, nous renouvelons notre demande de pouvoir présenter à notre tour, une note d'analyse sur l'agriculture.

Ce serait l'honneur du Conseil d'Analyse Economique que d'ouvrir un tel débat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Christian Pèes
Président de Momagri

momagri
mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture

Paris, le 21 avril 2016

Note de réponse à la lettre de Madame Agnès Benassy Quéré, présidente déléguée du Conseil d'Analyse Economique, du 14 mars 2016

Nous proposons une réponse point par point en suivant le fil de la lettre à partir des phrases qui témoignent d'une analyse avec laquelle nous sommes en désaccord.

1) *« votre lecture « décliniste » de la Note. Celle-ci propose au contraire des pistes offensives à l'exportation, valorisant certains atouts des produits français comme leur traçabilité et leur qualité sanitaire »*

Ce n'est pas notre lecture qui est décliniste, mais la tonalité de votre note qui est décliniste ! Il n'y a qu'à lire le résumé : « En dépit des aides publiques importantes dont elle bénéficie, l'agriculture française affiche des résultats insatisfaisants à plusieurs titres » sans compter des termes sans équivoque : « en baisse » « dégradation » « qui s'érode » « ces contre-performances » etc...

Plus que décliniste, il y a même un côté « sensationnaliste » qui ne sied pas à ce genre de rapport et qui a conduit plusieurs médias à mettre en scène le « décrochage de l'agriculture française », tel Ouest France qui en a même fait un cahier spécial.

A propos des pistes offensives à l'exportation citées (traçabilité et qualité sanitaire), le rapport les promeut au détriment des « stratégies de compétitivité hors-prix [...] consistant à associer qualité et origine géographique [...] contestables [car] peu lisibles où les marques déposées sont davantage reconnues par les consommateurs que les appellations d'origine ».

Au regard des réussites des filières viticoles, notamment à l'export, ce jugement ne se reporte à aucune référence bibliographique et ne prend pas en considération la stratégie de développement contrôlé des vins sans IG mise en œuvre depuis plus de 10 ans par la filière.

Les stratégies de différenciation géographique et qualitative font également preuve de leur efficacité chez les deux autres grands producteurs de vins que sont l'Italie et l'Espagne. Outre le vin, d'autres producteurs ont fait le choix de la qualité et de la différenciation géographique dans des démarches collectives que ce soient pour les fromages, la volaille, des salaisons de viandes de porc, etc.

Rappelons d'ailleurs, que la Bretagne, aujourd'hui particulièrement touchée par la crise de l'élevage, détient le paradoxe d'être la première région en volumes toutes productions animales confondues, la dernière en valeur ajoutée par unité produite et qu'elle ne dispose d'aucune indication géographique protégée sur des produits animaux.

Enfin si nous reconnaissons volontiers que les stratégies de différenciation basées sur des marques aient toute leur place, la critique des indications géographiques est difficilement acceptable dans un rapport remis au gouvernement français compte tenu des 20 années de travail diplomatique dans les différentes enceintes européennes et internationales effectuées pour œuvrer à la reconnaissance, avec un succès certain, des indications géographiques.

2) « *Vous semblez aussi vous méprendre sur le sens de la phrase indiquant que l'Union européenne est désormais un leader esseulé dans ses choix politiques, phrase qui plaidait pour réintroduire des politiques incitatives.* »

Le rapport ne parle pas de « leader esseulé » mais de « leader vertueux [...] mais quelque peu esseulé » au motif que l'Union européenne a été la seule à supprimer les soutiens contestés par l'OMC. Il y a donc bien un jugement de valeur selon lequel l'objectif ultime des réformes est de poursuivre, à contre-courant des autres pays, la piste du découplage.

Certes le rapport appelle du bout des lèvres à « en prendre acte et renforcer nos outils de stabilisation de l'environnement économique des producteurs » mais vu qu'il est décrété que les « aides contracycliques [...] ne sont une solution, pas plus que les systèmes assurantiels », le lecteur attentif ne voit vraiment pas en quoi le rapport « plaidait pour réintroduire des politiques incitatives ».

3) *« Les auteurs n'ont pas voulu ouvrir une polémique en abordant le financement des régimes sociaux agricoles par d'autres régimes et par le contribuable »*

Nous connaissons bien cet argument, régulièrement agité tel un épouvantail par l'OCDE. Il n'en est rien, pour au moins 3 raisons bien connues :
- la France se particularise des autres pays européens en faisant excessivement reposer son système social sur la taxation du travail et pas assez sur l'impôt sur le revenu ou sur des prélèvements à assiette large, ce qui handicape notre secteur productif ;

- il s'agit pour l'essentiel d'un jeu d'écriture provenant du maintien d'un régime spécifique agricole, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays, pour qui de fait ce type de « transfert » n'est pas visible ;
- si l'on comptabilise ces transferts, il faudrait en toute logique considérer l'ensemble des prélèvements fiscaux et sociaux qui touchent les agriculteurs français et qui « profitent » aux caisses de l'Etat. Et inutile de vous rappeler que la France ne se distingue pas par des taux de prélèvement particulièrement faibles.

Par ailleurs, quand nous mesurons les soutiens budgétaires dans les différents grands pays producteurs (indicateur SGPAA –soutiens globaux à la production agricole et alimentaire- développé par Momagri) nous n'intégrons que les soutiens publics, hors régimes sociaux. L'Europe ne cesse de décliner par rapport aux politiques des autres grands pays qui ne disposent plus dans la plupart des cas de paiements découplés[i].

4) *« Ces transferts n'ont pas été évoqués par la Note du CAE, pas plus que les transferts du consommateur issus de la fiscalité à la frontière et des mécanismes résiduels de soutien au marché (pourtant évalués par l'OCDE à environ 13 milliards d'euros en 2014 pour l'ensemble de l'UE) ou ceux venant des automobilistes »*

Momagri continue de contester le simplisme et l'ambiguïté des analyses effectuées par l'OCDE à ce sujet.

En effet, pour estimer le soutien au producteur fourni par les mesures de marché, l'OCDE prend comme référence le prix observé sur les marchés internationaux, même si celui-ci peut fréquemment être inférieur aux coûts de production complet d'une majorité de producteurs.

En période de marché déprimé, le prix des transactions internationales retenu par l'OCDE correspond essentiellement au prix de quelques pays les plus compétitifs (cas des petits pays très concurrentiels exemple Nouvelle-Zélande sur le lait) ou à un prix de dégagement (cas des grands pays « soldant » leurs excédents après avoir réalisé l'essentiel de leur valeur ajoutée sur leur marché intérieur).

De fait, le prix observé est très loin d'un hypothétique prix d'équilibre ou prix en l'absence de politiques publiques.

En prenant ainsi pour base l'écart entre ces prix internationaux arbitrairement bas et un prix intérieur qui résulte lui des mouvements du marché, et en multipliant cet écart par le volume produit, l'OCDE invente un soutien non budgétaire, non règlementaire mais totalement théorique qui vient s'ajouter aux aides budgétairement identifiables. Cela ne fait que fausser les analyses pour conduire à des affirmations infondées comme celle que vous avancez.

S'agissant des biocarburants, la baisse actuelle des prix des céréales et le maintien de la production d'éthanol et d'ester à partir de produits agricoles, montre là aussi que chiffrer l'effet des politiques de promotion de biocarburants est des plus compliqué.

On inviterait les auteurs du rapport du CAE à changer de perspective afin de contribuer à assumer ces mesures comme des politiques agricoles de stabilisation des marchés. En adoptant une vision dynamique de l'économie, ils pourraient ainsi appréhender la flexibilisation des mandats d'incorporation de biocarburants comme un outil formidable pour stabiliser, au moindre coût, les marchés internationaux. Et ce même en compensant les industriels pour la sous-utilisation de leurs outils industriels.

5) *« S'agissant de la performance commerciale, la Note du CAE souligne explicitement le maintien en termes nominaux de l'excédent commercial de la filière agricole et agroalimentaire. Il n'en demeure pas moins que ce maintien s'accompagne d'une dégradation de nos positions exportatrices ... »*

Nous avons bien noté que la Note du CAE mentionnait cet élément. Malheureusement le titre de cette partie et ce qui en est repris dans la synthèse est sans équivoque : « une performance commerciale qui s'érode ».

Pourquoi ne pas avoir mis en rapport le maintien de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire avec la forte dégradation de notre solde extérieur depuis 2000 ?

Cela aurait permis de mieux balancer votre analyse plutôt que de glisser vers le sensationnalisme et le procès à charge. En outre, au regard de la croissance de la production mondiale de produits agricoles en réponse à la croissance démographique et à l'expression du potentiel productif du cône sud-américain ou du pourtour de la Mer Noire, la perte de part de marché qui vous analysez nous parait être à relativiser.

6) « L'affirmation selon laquelle les aides publiques restent très en deçà d'autres activités économiques ne semble guère fondée » [...] « *la comparaison aux autres secteurs d'activité que vous mettez en avant ne peut pas être menée de façon pertinente sans noter que l'excédent commercial agricole est du même ordre de grandeur que celui des aides publiques dont bénéficie la filière* »

On ne saisit pas vraiment le sens de ce parallèle : que voulez-vous insinuer ? Tout le monde sait que les aides versées aux agriculteurs sont en grande partie captées par leurs fournisseurs d'intrants et par les acheteurs de leurs produits.

La dépense publique agricole a donc des effets très complexes et de nombreux effets multiplicateurs dont il conviendrait que les chercheurs approfondissent un peu plus au-delà d'une arithmétique simpliste.

Rapporter le montant des aides directes au seul excédent commercial est d'un simplisme désobligeant et ce d'autant plus que dans beaucoup d'autres secteurs, notamment industriels cette comparaison est impossible car les aides y sont parfois massives (aides de restructuration, aides à la recherche, aides non remboursables, aides à l'implantation etc...) alors que le solde commercial y est structurellement déficitaire.

7) *« Votre affirmation selon laquelle les gains de productivité ont été supérieurs à la réduction des emplois n'est pas corroborée par les faits »*

Les travaux sur lesquels vous basez cette analyse considèrent l'évolution de la productivité en volume. De la sorte ils ne peuvent prendre en compte les améliorations qualitatives qu'ont apportées les agriculteurs sur la période, dimension qui doit être considérée quand on aborde la question de la productivité.

Surtout, nous rappelons les récents travaux de l'INSEE[ii], sur lesquelles nous nous sommes basés, et qui mettent en évidence qu'entre 1970 et 2015 que la productivité du travail agricole a été multipliée par 5.45 alors que l'emploi agricole a été divisé par 4.

De la sorte, nous maintenons nos propos : la baisse de la main d'œuvre agricole a été plus que compensée par l'augmentation de la productivité.

8) *« Les auteurs de la Note partagent votre préoccupation quant à la fragilité de certaines exploitations ... l'élevage porcin et la production laitière reçoivent des montants d'aides faibles ... d'une meilleure distribution des aides au regard de critères sociaux.. »*

Ces deux productions ne sont pas comparables : si l'élevage porcin n'a jamais reçu d'aides directes au revenu en provenance de la PAC, il a bénéficié des prix bas et relativement stables des céréales jusqu'à la flambée des prix de 2007.

Au contraire les élevages laitiers reçoivent des niveaux d'aides à l'hectare assez importants que ce soient en zone de plaine (cumul de l'aide laitière et aides aux maïs fourrage) ou en zone défavorisée (ICHN) ; les premières étant particulièrement touchées par la convergence des aides du 1er pilier.

Vous indiquez promouvoir une meilleure distribution des aides au regard de critères sociaux. Mais compte tenu des effets pervers des aides découplées que vous dénoncez à juste titre, nous pensons que le critère social le plus évident, celui qui détermine le plus les conditions de vie des agriculteurs, est leur revenu. C'est pour cela que nous plaidons pour des aides contracycliques, qui varient en fonction des prix et donc des revenus que les agriculteurs tirent directement de la vente de leur produit.

Nous tenons d'ailleurs à vous signaler que votre analyse comparative des revenus et des patrimoines agricoles passe à côté d'une dimension économique fondamentale. Vous indiquez : « *qu'en moyenne les revenus des agriculteurs « professionnels » ne sont pas structurellement plus faibles que dans les autres secteurs, leur patrimoine s'avérant quant à lui supérieur à celui du ménage moyen* ».

Vous semblez donc oublier que le patrimoine des agriculteurs est avant tout leur capital d'exploitation, et que leur revenu sert à la fois à rémunérer leur travail et le capital qu'ils mobilisent.

Il ne vous aura ainsi pas échappé, qu'une fois retranchée une rémunération minimale des capitaux propres nécessaire ne serait-ce qu'à son maintien, le revenu du travail agricole en est d'autant diminué. Cette analyse relève des principes élémentaires de l'économie agricole.

9) « *Je souhaite réagir enfin à vos vives critiques au sujet des recommandations émises par le CAE sur la sauvegarde du capital naturel* »

Nous ne contestons pas cet objectif mais nous sommes diamétralement en opposition avec les moyens que vous envisagez pour protéger le capital naturel. Les agriculteurs sont les premiers concernés par la préservation de leur environnement pour la raison évidente qu'ils y vivent, eux et leurs enfants, au quotidien.

Vous passez sous silence les importants efforts et les réalisations en termes de préservation de l'environnement entrepris depuis les années 1990. Les agriculteurs ont pleinement conscience de ses enjeux mais ils doivent aussi assurer la rentabilité à court terme de leur entreprise.

Réduire la PAC à la rémunération des services environnementaux et à la taxation des externalités négatives n'a pas de sens. C'est par la sécurisation économique des producteurs que l'adoption de pratiques plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement se développera, et non en nous livrant à la loi du plus fort d'un côté et en nous flanquant des armées de contrôleurs de l'autre. S'agissant de la taxation des externalités négatives, cela ne manquera pas de créer de nouvelles distorsions face à nos concurrents qui n'imposeront pas ces normes chez eux.

10) *« Les externalités de la céréalisation de la France décrite par l'INSEE, la disparition des zones tampons que constituent les zones humides et les prairies permanentes »*

Nous connaissons bien les évolutions environnementales que vous décrivez mais vous ne semblez pas très au fait des causes de ces évolutions dues principalement au recul de l'élevage herbivore dans de nombreuses régions et à des choix de politiques publiques aberrants.

L'agriculteur ne retourne pas sciemment une prairie permanente pour le plaisir de « relarguer » du carbone dans l'air, il peut être conduit à le faire parce que les revenus qu'il peut tirer de son élevage sont trop faibles par rapport à d'autres productions. La fin de la gestion départementale des quotas laitiers, puis leur disparition, ont concouru à cette évolution.

Heureusement, le maintien d'aides couplées à la production de vaches allaitantes, obtenu par le gouvernement français en 2003 contre la Commission et la plupart des experts a permis d'endiguer partiellement ce phénomène. Les approches environnementales désincarnées et transversales sont inefficaces, il faudrait davantage accompagner les systèmes de production en place et les aider à trouver une trajectoire vertueuse.

Dit autrement, c'est inefficace de taxer les émissions de méthane d'un côté et de payer pour la séquestration de carbone de l'autre, nous ne pouvons que vous encourager à développer des approches intégrées et systémiques partant des systèmes de production tels qu'ils existent et en accompagnant le changement.

11) *« Les systèmes assurantiels ou même simplement contra-cycliques leur semblent en effet globalement une « fausse bonne idée ». L'exemple des Etats-Unis, où le coût annuel du système pour le contribuable est passé de 3 Md$ sur la période 2001-2003 à plus de 10 Md$ sur la période 2012-2014, en illustre les dérives. [...] à chaque fois qu'un agriculteur américain reçoit un dollar net d'aide à travers le système assurantiel, il en coûte deux dollars au contribuable américain. Les autres programmes contra-cycliques américains posent les mêmes problèmes [...] »*

Ces nouveaux éléments confirment le sentiment ressenti à la première lecture : les auteurs de la Note font un amalgame entre des dispositifs reposant sur des logiques très différentes. La distinction entre les assurances subventionnées et les aides contracycliques est pourtant marquée : pour les premières, l'agriculteur verse une prime qui est largement subventionnée pour un contrat d'assurance qui fait intervenir des compagnies d'assurance, alors que pour les secondes, il s'agit d'aides versées directement par les pouvoirs publics en fonction des prix et de références historiques plus ou moins individuelles.

Nous partageons pour une large part les limites rapportées par les auteurs de la Note sur les assurances subventionnées. Les chiffres avancés dans votre réponse sont un peu exagérés : pour l'année 2015, on se rapproche en effet du ratio avancé, pour 100$ d'argent public l'agriculteur reçoit 55$; mais en moyenne sur les trois dernières années le ratio s'améliore tout de même pour atteindre 100$ d'argent public pour 71$ dans la poche du producteur.

Surtout, il apparait que sur les 6 derniers années, ce système d'assurance n'a jamais joué vraiment son rôle de lissage intertemporel dans la mesure où chaque année, les aides versées par l'Etat ont toujours été supérieures aux indemnités versées aux agriculteurs. Ainsi, la rentabilité sur les capitaux mobilisés par les assureurs est si importante, que ce dispositif est de plus en décrié par les instances de contrôle américaines.

Cette faible efficience appelle à s'interroger alors que certains experts européens (dont ne font pas parti les auteurs de la Note) mettent en avant les assurances comme étant l'outil « miracle » sur lequel fonder la prochaine PAC. Précisons que pour les risques climatiques, l'assurance semble être une solution intéressante qui mérite un soutien public. En revanche le risque de marché reste difficilement assurable, et il convient de préférer les aides directes contracycliques, comme le font d'ailleurs de plus en plus les Américains.

Ainsi, on ne comprend pas la généralisation que vous faites quand vous dites : « les autres programmes contracycliques américains posent les mêmes problèmes ». On peut éventuellement discuter d'éventuelles « pertes en ligne » pour ce type d'aides, mais elles ne sont en tous cas pas du même ordre que celles observées sur les assurances.

Et effectivement nous maintenons nos propos quand nous disons que les aides contracycliques « ont fait leur preuve » dans la mesure où ce type de soutien constitue, exception faite de la courte période 1996/2002, la pierre angulaire du soutien aux cultures aux USA depuis 1973. Nous tenons d'ailleurs à relever que la stabilité de la politique agricole américaine est tout à fait remarquable, et que les critiques à son égard cherchant notamment à nous convaincre, nous Européens, à ne pas suivre cette évolution nous paraissent, expérience faisant, une antienne dépassée.

12) *« Avec le double défaut d'encourager les agriculteurs à s'exposer au risque et de constituer une charge pour les contribuables [...] nécessiteraient de pouvoir mobiliser des sommes très variables selon les années [...] peu compatible avec un cadre budgétaire pluriannuel défini de manière stricte [...] ce serait de nouveaux orienter artificiellement les productions et retrouver les déséquilibres connus dans le passé.[...] Enfin, des aides assurantielles et contra-cycliques contribueraient à réduire un peu plus les incitations à la diversification (maïsification de l'Aquitaine dans les années 2000-2010) ».*

Sérieusement, qui plus qu'un agriculteur sait concrètement ce que signifie d'être exposé à de multiples risques ? Malheureusement, outre les risques habituels, les agriculteurs

européens souffrent aujourd'hui d'un risque très dangereux pour eux : le risque d'intoxication idéologique !

Sur le plan environnemental, les arguments proposés ne sont pas convaincants. Les aides contracycliques américaines sont établies sur des surfaces de référence : elles n'interfèrent pas directement dans les choix des assolements des agriculteurs. En France, le recul de la diversification des cultures est déjà à l'œuvre avec les aides découplées actuelles : la simplification des assolements provient surtout de la raréfaction de l'élevage notamment herbivore dans de nombreuses régions autres que le grand Ouest et de l'absence de protection face aux importations massives de protéines végétales. Dans les deux cas, ces évolutions résultent des choix politiques de libéralisation de la PAC effectués depuis plus de deux décennies. Les effets que les auteurs de la Note mettent en avant sont à minima de deuxième voire de troisième ordre.

Sur le plan budgétaire, nous ne contestons pas que les dispositifs d'aides directes, de tous types, ont un coût pour le contribuable. Il convient toutefois de rappeler que ce coût reste d'un ordre de grandeur modéré au regard de la satisfaction des besoins vitaux que permet l'alimentation. En 2015 en UE-28, on se situe ainsi à 198€ par européen et par an en moyenne selon l'indicateur SGPAA développé par Momagri[1]. De plus, il faut rappeler que le soutien versé au producteur ne profite pas qu'à lui mais qu'une grande partie est captée notamment par la transformation, la distribution et, espérons-le, aussi en bout de chaine par le consommateur.

Enfin, nous ne partageons pas votre point de vue sur l'incompatibilité des dispositifs contracycliques avec une maitrise budgétaire. Nous avons démontré dans le cadre de notre Livre blanc « Donner un nouveau cap stratégique à la PAC »[iii], que l'on peut tout à fait imaginer un dispositif contracyclique qui puisse rester sous contrôle budgétaire, et qui est à la fois moins couteux en pluriannuel. Certes en l'état actuel, le cadre budgétaire communautaire a beau être pluriannuel, il ne dispose quasiment pas de flexibilité, notamment s'agissant du premier pilier.

Mais nous sommes convaincus qu'en la matière, le statu quo est impossible : l'UE doit évoluer si elle veut rester crédible et éviter une réelle renationalisation de la PAC, lourde de conséquence pour la construction européenne. On ne peut pas tenir un discours de sérieux budgétaire, de recherche de plus-value communautaire et d'efficience dans l'usage des fonds publics, et continuer à jeter l'argent par les fenêtres quand les prix sont hauts et n'avoir aucune latitude pour aider vraiment les agriculteurs quand la crise arrive.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Commissaire à l'Agriculture a fait de la simplification un de ses objectifs : il nous semble que la première des simplifications pour la PAC est de pouvoir disposer d'un cadre budgétaire réellement pluriannuel afin de lever cet obstacle qui complique la mise en œuvre de mesures plus intelligentes que les mesures actuelles.

13)« *La défense de ces systèmes par la profession agricole est en général assortie de deux conditions : d'une part, que l'Etat paie l'essentiel des coûts, et d'autre part que le financement vienne en plus et non pas à la place des aides actuelles* »

Comme développé précédemment, nous sommes en effet plus que réservés sur les assurances portant sur le risque de marché, par nature systémique, donc peu assurable. Les assurances revenus ou chiffre d'affaires auraient néanmoins leur place pour agir sur les faibles variations et pourraient réellement se développer dès lors que l'Etat assume le risque sur les importantes variations. Par conséquent, en effet, c'est à l'Etat d'en payer le coût, et plus les pouvoirs publics retrouveront la conscience que la politique agricole relève quasiment du régalien, et qu'ils assumeront à nouveau cette charge, ils trouveront les façons d'en réduire les coûts, plutôt que de continuer à alimenter la fiction (dispendieuse) d'une agriculture libérée de l'action publique.

Enfin, nous tenons à vous rappeler que pour l'ensemble des agriculteurs français recevoir un chèque de la PAC lors de la première quinzaine de décembre ne constitue en rien un aboutissement mais toujours un pis-aller. La disparition des aides actuelles n'entrainerait aucune nostalgie dès lors que nous aurons la certitude que l'Union européenne prend réellement au sérieux sa fonction régulatrice de l'agriculture européenne en optant pour des mesures intelligentes correspondant aux réalités et aux spécificités agricoles, plutôt que de continuer à verser des rentes, nocives pour nos coûts de production, notre image et la raison d'être de notre métier. Vous semblez insinuer que nous souhaiterions « avoir le beurre (des DPU) et l'argent du beurre (des aides contracycliques) ». Au contraire, je peux vous assurer que les agriculteurs français sont de plus en plus nombreux à accepter l'idée de redéployer les budgets communautaires vers des outils intelligents de soutien au revenu.

Nous souhaitons, par cette discussion sur votre Note, vous amener à la conclusion que la PAC doit connaitre de nombreux changements pour endiguer le mécontentement à son égard qui nourrit, sur le plan politique, les extrêmes et les opposants à la construction européenne.

[i] Indicateur SGPAA (soutiens globaux à la production agricole et alimentaire)
Les rapports présentant les résultats de l'indicateur GPAA pour l'UE, les Etats-Unis, le Brésil et la Chine sont téléchargeables sur le site www.agence-momagri.com

[ii] Evolution de la productivité du travail agricole (source INSEE)
Note Agricultures & Territoires Chambres d'agriculture, décembre 2015, n°1512

[iii] Livre blanc Momagri « Donner un nouveau cap stratégique à la PAC »
Téléchargeable sur le site www.momagri.org. Une version actualisée sera publiée d'ici l'été 2016.